

## SEANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2008

---

**Président :** M. John LINGG  
**Vice-président :** M. Dominique ZEHFUS  
**Secrétaire :** M. Damien BONFANTI  
**Membres :** Mmes Lucia BARBEY, Murielle MARCHIANDO, Louise REY

### Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, Carole ESTOPPEY, MM. Yves FAVRE, Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

**Excusés :** MM. Alain ERETZIAN et Patrick LUSSI

**Assistent à la séance :** M. François BAERTSCHI, Maire  
 M. François LANCE, M. Frédéric RENEVEY,  
 Conseillers administratifs  
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2008
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séances des 7 avril et 5 mai 2008 –**  
**Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
  - a) Crédits supplémentaires 2007 **p. 317** **Arrêté**
  - b) Examen des comptes 2007 **p. 318** **Arrêté**
  - c) Divers
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 9 avril 2008 –**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
  - a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,44) sur les parcelles 793 et 794, feuille 23 de Lancy, pour la construction d'habitats groupés, garage souterrain, installation de sondes géothermiques et containers enterrés au chemin de la Colline 31, 33, 35 et 37 « Parc de la Chênaie » **p. 320** **Arrêté**
  - b) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 6 mai 2008 –**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
  - a) Conditions d'adjudications de travaux et sous-traitance **p. 326** **Information**
  - b) Bâtiment administratif – Présentation succincte **p. 326** **Information**
  - c) Divers

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 6 février, 5 mars, 9 avril et 7 mai 2008 – Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**  
Réaménagement de la place des Ormeaux – Concours d'aménagement **p. 327** **Information**
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 7 mai 2008 – Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Audition de M. A. Gaumann concernant la problématique « haute performance énergétique » **p. 329** **Information**
- b) Vente d'un terrain pour la construction d'un immeuble locatif de logement de 21 appartements à l'avenue Louis-Bertrand 27, Petit-Lancy **p. 330** **Information**
- c) Divers
- 11) **Commission des sports – Séance du 24 avril 2008 – Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
- a) Grand-Lancy F.C. – Visite des installations et discussion **p. 330** **Information**
- b) Divers
- 12) **Commission de la culture – Séance du 28 avril 2008 – Rapporteur : M. Cédric ANNEN**
- a) Programmation et organisation de Mai au Parc 2008 **p. 332** **Information**
- b) Avenir du Groupe culturel de Lancy en 2009 **p. 332** **Information**
- c) Divers
- 13) **Commission des affaires sociales – Séance du 30 avril 2008 – Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Audition de M. P.-Y. Duparc, directeur de l'école Bachet-Palettes concernant le fonctionnement des nouvelles structures **p. 334** **Information**
- b) Audition de M. C. Dupanloup, Secrétaire général de la FAS'e et de Mme F. Sublet, responsable du secteur financier concernant le fonctionnement de la FAS'e **p. 335** **Information**
- c) Divers
- 14) Election du Bureau **p. 336**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 337**
- 16) Questions du public **p. 339**

M. LINGG : Mesdames et Messieurs les Conseillers bonsoir, bienvenue en cette belle soirée presque estivale, séance ordinaire du Conseil, je salue la présence de nos trois Conseillers administratifs, de Mme Odile de Garrini, notre Secrétaire générale, de Mme Augsburguer, la secrétaire de notre Conseil, des représentants de la presse, ainsi que les employés de la commune qui sont présents.

Je dois excuser MM. Eretzian et Lussi qui sont malades.

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est accepté.

## Séance ordinaire du 22 mai 2008

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2008

---

M. MATHIEU : Juste à la page 295, alors que je rapportais sur l'évolution de la gestion de la dette communale, il est indiqué que la dette 2007 se situe au niveau de celle de 1998, elle est en hausse constante, il faut lire : « elle a repris une courbe descendante après avoir été en augmentation en 2004 et en 2005 ».

M. MIZRAHI : J'ai quelques corrections de forme. A la page 304, l'avant-dernier paragraphe, tout cela a un coût quand M. Lussi parle de l'argent, on prend..., il faudrait modifier par : « de ce que l'on prend ». Ensuite, la deuxième ligne avant la fin, supprimer je rappelle et remplacer par : « à un certain nombre d'infrastructures. Ensuite, au paragraphe suivant : « la deuxième chose qui m'ennuie un peu, c'est qu'on nous parle de période de crise, remplacer par « ce qui m'ennuie un peu c'est l'idée de période de crise..... ». A la troisième ligne, après le point : « Et aujourd'hui, on nous dit .... ».

M. CALABRESE : Cela concerne la délibération concernant l'autorisation de construire 101196-5, « devra répondre aux conditions suivantes : désignation des places de parking visiteurs sur la parcelle », mais comme le projet qui nous a été présenté avait des places de parking, je pense que c'est inutile de le préciser, et « suppression de deux fenêtres dans les combles », vu que le projet n'avait plus de fenêtres dans les combles, c'est également inutile de le préciser.

M. LINGG : C'était mis dans le projet qu'on a adopté la dernière fois.

Avec ces remarques, le procès-verbal est approuvé.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

M. LINGG : Nous vous donnons lecture du courrier de M. David Röthlisberger :

*« Monsieur le Président,*

*Etant dans l'attente d'un heureux événement, je me suis mis à la recherche d'un logement dans la commune de Lancy.*

*Mes recherches ont été vite insatisfaites, car il n'y a aucun appartement libre sur la commune. J'ai donc finalement emménagé à Avully.*

*Suite à cela, je vous annonce ma démission totale du Conseil municipal, étant donné qu'il faut habiter sur la commune pour pouvoir siéger. Ma démission prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2008. Bien sûr, ce n'est pas sans regret que je vous annonce ceci.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures ».*

Nous prenons acte de la démission de M. Röthlisberger pour raison de changement de domicile.

Ensuite, vous avez tous reçu à votre domicile la copie d'une pétition qui était munie de 384 signatures. Etant donné qu'il s'agit d'une pétition relative à l'objet que nous débattons au point 7a), je vous propose de la traiter à ce moment-là.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008****4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. BAERTSCHI : La Ville de Lancy devant l'ampleur du drame qui s'est passé en Birmanie, et malgré certaines difficultés à faire acheminer de l'aide aux victimes de la catastrophe, a décidé de prélever Fr. 5'000.-- sur le fonds de bienfaisance et de les envoyer à Caritas pour qu'il en fasse le meilleur usage.

L'Union des villes suisses, dont nous faisons partie, nous envoie cette semaine des recommandations de votes, ce n'est pas habituel que nous vous les donnions, mais comme nous faisons partie de l'Union des villes suisses, je vous dis rapidement qu'elle vous conseille, évidemment aux autorités, de dire non à l'initiative pour les naturalisations démocratiques et non aussi à l'initiative fédérale pour la souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale.

La troisième chose, est un bouleversement important au sein du Conseil administratif, dès le 1<sup>er</sup> juin, la fonction de maire sera tenue par M. François Lance, la fonction de vice-président par M. Frédéric Renevey et je redeviendrai un simple membre du Conseil administratif.

M. LANCE : J'ai le plaisir de vous informer que le Wi-fi destiné aux Conseillers municipaux est accessible dès maintenant dans toutes les pièces du bâtiment principal de la mairie ainsi que dans les locaux des partis politiques. Il est également accessible depuis l'extérieur dans l'environnement proche du bâtiment de la mairie. Ce Wi-fi est hautement sécurisé et c'est pourquoi, pour pouvoir y accéder, vous devez lire attentivement le fascicule que vous avez trouvé sur vos places et transmettre votre inscription auprès de M. Jaquier, responsable informatique. Bien entendu, à travers ce Wi-fi, vous pourrez accéder à l'intranet des Conseillers municipaux.

Vous aurez également trouvé sur vos places une clef USB avec le logo de la Ville de Lancy, qui vous est offerte. Nous avons effectivement commandé un certain nombre de ces clefs USB aux couleurs de la Ville de Lancy que nous offrirons lors de différentes occasions.

Autre information, vous aurez peut-être remarqué que des jeunes sont en train d'élaborer un graf sur les murs du pont CFF au Pont-Rouge. En fait, ces jeunes ont été mandatés par la commune afin d'élaborer une fresque sur le thème du football, pour couvrir les tags qui se trouvaient sur ce mur auparavant afin que les spectateurs de l'Euro foot puissent emprunter un passage un peu plus convivial pour se rendre au stade.

Comme d'habitude en mai et en juin, il est organisé et proposé une multitude de manifestations en tous genres pour notre population en rappelant les principales : Mai au Parc avec un vernissage de l'exposition d'art contemporain demain à 17h45, Lancy en fête du 28 mai au 1er juin, une exposition collective à la ferme de la Chapelle, avec un vernissage le mardi 27 mai. De nombreuses autres manifestations sont mentionnées dans l'agenda culturel ou sur le site internet.

Enfin, autre date à retenir, le mardi 17 juin en fin de journée, nous organisons une petite manifestation pour vernir quatre acquisitions du Fonds d'Art Visuel, les œuvres de Gubermann, l'intervention sur l'armoire de l'état civil et les trois chaises sélectionnées auprès de trois étudiants de la Haute Ecole d'Art et de Design.

M. RENEVEY : Je me permets également de vous rappeler, le 31 mai, la Journée de la propreté, qui aura lieu à l'esplanade du Grand-Lancy, manifestation qui se veut festive et ludique.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008****5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -  
Séances des 7 avril et 5 mai 2008 –  
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

---

**a) Crédits supplémentaires 2007**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Notre Conseil municipal, pour approuver les comptes 2007, doit se prononcer d'une part sur les dépassements budgétaires et d'autre part, sur les comptes dans leur globalité. C'est pourquoi, nous devons ce soir voter les deux arrêtés qui vont suivre.

Au préalable, pour une bonne compréhension des comptes 2007, trois autres rapports sont également à prendre en compte :

- la présentation des comptes faite par M. le Conseiller administratif François Lance lors de notre séance du 17 avril ;
- le rapport sur la dette communale et les investissements que je vous ai lu lors de la même séance ;
- et enfin, le rapport 2007 de l'organe de contrôle, la fiduciaire Pricewaterhousecoopers qui indique, je cite : « Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux dispositions légales de la République et Canton de Genève. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent des revenus du compte de fonctionnement de Fr. 14'845'260.-- », fin de citation.

Lors de sa séance du 5 mai, la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs a étudié page par page les 40 feuillets du document « crédits supplémentaires 2007 ». Les 3 Conseillers administratifs étaient présents pour répondre aux questions. Cette analyse a suscité une quinzaine de questions, mais aucun débat passionné ou contradictoire n'a eu lieu.

Ces questions, souvent de compréhension, peuvent se résumer ainsi :

- les dépassements de dépenses sont souvent amoindris par des recettes supplémentaires, exemple : les actes de vandalisme ont été souvent remboursés par les assurances ; pour de longs remplacements de son personnel, la Ville de Lancy ne peut pas collaborer avec l'Office cantonal de l'emploi. Elle le fait uniquement pour les agents de parcs ;
- au niveau du personnel également, l'engagement d'un délégué aux sports est toujours d'actualité ;
- toujours pour le personnel, certaines économies de personnel ont été effectuées, les postes ne courant pas sur la totalité de l'année ;
- enfin, certains dépassements ont été soulignés : la formation des mamans de jour, les déchets encombrants de plus en plus nombreux, les subventions extraordinaires, les participations aux primes maladies des employés et des retraités.

La Commission vote à l'unanimité l'arrêté tel qu'il vous est proposé.

***L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 22 mai 2008****b) Examen des comptes 2007**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : La revue page par page des 140 feuillets du document que vous avez reçu n'a pas soulevé les passions. Les 3 Conseillers administratifs étaient présents pour répondre aux questions.

Voici d'une manière exhaustive les 7 réactions que ce document a provoqué :

1. malgré les travaux effectués, la piscine présente des frais d'eau d'énergie et de combustible de 70 % supérieurs à 2006. Le mauvais temps en est le principal responsable ;
2. en terme de fréquentation, les restaurants scolaires accueillent environ 50 % des enfants. Le changement de l'horaire scolaire va sensiblement influencer cette réalité ;
3. il est très difficile d'estimer les recettes fiscales sur les personnes morales ;
4. les différences entre le budget et la réalité des rentrées fiscales sont principalement dues aux correctifs des années antérieures comptabilisés sur l'exercice 2007 ;
5. la somme de Fr. 54'000.-- au bilan concernant la régie Brun est exceptionnel. Le principe est d'avoir ce compte à zéro en fin d'année ;
6. le fonds AVS est un organisme prêteur avantageux ;
7. suite à une question concernant les subventions, un détail des comptes a été annexé au procès-verbal de la commission.

L'arrêté sur les comptes 2007, formé de 9 points, est accepté à l'unanimité.

François Lance et le Président Pierre-Alain Volery remercient chaleureusement la commission et l'administration, particulièrement le Service financier.

***L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

M. VOLERY : Le groupe Socialiste a examiné le résultat de ces comptes que nous devons voter ce soir. Avec un boni de plus de Fr. 14 millions, nous avons certainement atteint un sommet. Nous pensons qu'il faut revitaliser ces comptes, car nous avons des recettes qui ne vont pas se reproduire chaque année. En 2007, nous avons eu un gain en vendant un terrain pour Fr. 3,17 millions et en plus un échange de parcelle avec l'Etat de Genève aux Marbriers, les correctifs positifs sur les impôts 2004, 2005 et 2006 pour Fr. 3,4 millions qu'on ne retrouvera pas chaque année et l'excellente conjoncture de l'an passé en ce qui concerne la progression fiscale pour les personnes physiques plus 14,45 %.

Ces points doivent nous réjouir, car avec de tels résultats, le financement des investissements dépensés en 2007 a été entièrement couvert par le boni et nous avons encore pu réduire la dette de Fr. 1,5 million, elle s'établit aujourd'hui à Fr. 119,25 millions.

Après ces quelques constatations, le groupe Socialiste remercie les collaboratrices et collaborateurs du Service financier communal, en particulier sa cheffe Mme Andrey et l'ensemble du personnel de la Ville de Lancy.

M. ANNEN : Le groupe Libéral-Radical, n'entrera pas dans des débats stériles et attendra avec impatience la séance du 9 juin de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs pour voir la projection des analyses de ce qui avait été demandé, c'est-à-dire, les effets d'une baisse du centime additionnel et les analyses des propositions des différents groupes. Nous adopterons ces comptes, et nous tenons aussi à remercier le travail du Service financier de la commune de Lancy ainsi que son Conseiller administratif délégué.

Mme CASUTT : Le groupe Démocrate-chrétien a pris connaissance des comptes 2007 avec

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

satisfaction. En effet, il est toujours agréable de recevoir des comptes avec un excédent de recettes.

Nous constatons que les charges ont été très bien maîtrisées, Fr. 81,28 millions alors que le budget prévoyait Fr. 81,14 millions.

La bonne surprise vient surtout des recettes, puisque, d'une part les corrections positives sur les estimatifs des années antérieures 2004, 2005 et 2006 nous procurent Fr. 3,4 millions de recettes fiscales supplémentaires sur l'exercice 2007 et par rapport au budget 2007 Fr. 4,9 millions supplémentaires et, d'autre part, l'impôt à la source progresse de Fr. 1,8 million ainsi que le fonds de péréquation communal de Fr. 1,6 million. La vente de certaines parcelles nous amène un gain comptable de Fr. 3,17 millions. Le résultat des immeubles est en hausse, l'excédent de recettes pour 2007 s'élève ainsi à Fr. 14,84 millions.

Nous avons également eu la bonne surprise de voir notre dette communale légèrement régresser, elle est passée de Fr. 120,75 à Fr. 119,25 millions, soit une baisse de Fr. 1,5 million. Ceci devrait réjouir certains groupes politiques qui avaient une grosse crainte sur l'augmentation de la dette communale lors du vote du budget.

Il ne faut toutefois pas oublier que sur le budget des investissements 2007 qui se montait à F. 45,47 millions, seuls Fr. 26,35 millions ont été dépensés aujourd'hui, certaines de ces dépenses sont uniquement différées et il faudra encore les réaliser.

Même si nos comptes sont, pour cette année 2007, exceptionnellement bénéficiaires, nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait. L'estimation du revenu de l'impôt est une source qui est toujours passablement aléatoire. Par contre, nous savons que nos charges futures vont aller en s'accroissant. Les dépenses pour la petite enfance, l'encadrement des jeunes et des personnes âgées, l'entretien des bâtiments et espaces publics, la sécurité font partie d'un développement harmonieux de la commune et ne peuvent pas être négligées.

De plus, la politique du transfert de charges et de tâches du canton aux communes peut toujours aller en augmentant, alors que les communes ne peuvent pas transférer leurs charges à d'autres.

Notre groupe restera donc très prudent sur l'idée d'une baisse du centime additionnel, il faudrait observer comment se déroulent les prochaines années avec le développement des nouvelles zones d'habitations et surtout attendre la nouvelle péréquation financière.

Le groupe Démocrate-chrétien approuvera les comptes 2007 en remerciant le service financier pour la qualité des documents transmis et sa disponibilité.

***L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

M. LANCE : J'aimerais remercier l'ensemble du Conseil municipal pour ce vote unanime et la confiance témoignée envers le Conseil administratif. Je ne manquerai pas de transmettre vos félicitations au Service financier ainsi qu'à tous les cadres de l'administration qui ont fait un travail excellent. Merci.

**c) Divers**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. Lance indique que la commune va louer une arcade au 79, route de St-Georges. Il est prévu d'y loger un service de la Mairie et la future éventuelle TV locale. Non prévue au budget, cette dépense provoquera un dépassement budgétaire.

## Séance ordinaire du 22 mai 2008

M. Lance indique que, lors de la prochaine Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, des simulations de la baisse du centime additionnel seront présentées ainsi qu'un premier jet du budget des investissements.

Le Président donne lecture d'une offre d'achat de la villa au 13, chemin des Recluses. M. Lance nous communique que son locataire actuel, un employé de la commune, a fait une offre sensiblement similaire l'an passé. La Commission des finances de l'époque avait trouvé l'offre insuffisante. La Commission demande au Président de préparer une réponse négative à cette offre.

### 7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 9 avril 2008 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

---

#### a) **Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,44) sur les parcelles 793 et 794, feuille 23 de Lancy, pour la construction d'habitats groupés, garage souterrain, installation de sondes géothermiques et containers enterrés au chemin de la Colline 31, 33, 35 et 37 « Parc de la Chênaie »**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Président accueille les promoteurs qui nous expliquent l'historique du dossier. La parcelle a été acquise en août 2007, elle se situe le long du chemin de la Colline. Elle se trouve située entre la zone 3 de développement, soit une zone d'immeubles et est englobée dans la zone 5 (zone de villas). Par ailleurs, le bas de la parcelle est occupé par une partie forêt. Certains des arbres de cette parcelle atteignent plus de 15 mètres de hauteur.

Plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées pour finalement choisir une implantation au sud des bâtiments et ce dans la partie haute de la parcelle. Le parc naturel n'est pas touché par le projet et dissimule de ce fait les bâtiments des voisins. Il est prévu d'implanter quatre unités d'habitation, jumelées deux par deux. Chaque unité est composée de deux appartements au rez-de-chaussée, deux à l'étage et une attique, ce qui donne un total de 20 appartements. Les quatre unités sont reliées par un sous-sol commun, où sont prévus un parking, un local pour vélos et un local pour poussettes.

La qualité écologique du projet est relevée par de nombreux commissaires, le projet sera d'ailleurs labellisé Minergie. Par ailleurs, ce projet cherche à respecter au maximum le site. Les bâtiments sont tournés du côté de la forêt et jouissent d'une luminosité exceptionnelle. Un maximum de zones de verdure a été conservé pour créer un projet qui soit le plus vert possible. Etant donné la densité de ce projet qui est de 0,44, il est nécessaire d'obtenir une dérogation à l'indice d'utilisation du sol.

Aux questions des commissaires, il est répondu qu'il est prévu 4 containers enterrés pour le tri des déchets. Les cuisines sont d'ailleurs également équipées d'un système de tri. L'entretien de la parcelle sera à la charge de la copropriété, cependant, les propriétaires ne pourront pas accéder librement à la forêt selon le souhait du Service de la forêt qui tient à protéger la faune et la flore. L'implantation des sondes thermiques et des bâtiments a été étudiée par un bureau spécialisé en collaboration avec le Service de la forêt.

Les promoteurs terminent leur exposé en soulignant qu'ils ont complété le questionnaire reçu avec la convocation du jour de 21 points concernant les conditions de dérogation à la zone 0,40 et ils le remettent aux commissaires.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

Il est à relever que l'ensemble des commissaires a souligné tant la qualité du projet que la qualité de la présentation.

Au vote ce projet d'arrêté est accepté à l'unanimité de la commission.

M. LINGG : Avant d'ouvrir le débat, étant donné que nous avons reçu une pétition qui concerne directement cet objet, je vous propose, non pas de vous en donner lecture puisque que chacun l'a reçue, mais que dans le débat, les groupes s'expriment sur les deux objets, l'arrêté et leur position par rapport à la pétition. En fonction des propositions qui seront faites, nous nous prononcerons d'abord sur ce que nous faisons de cette pétition, puisqu'elle a évidemment une conséquence sur le vote de l'arrêté suivant le choix qui sera fait. Je vous rappelle que les compétences du Conseil municipal pour traiter une pétition sont : soit le renvoi en commission, le renvoi au Conseil administratif avec invitation à répondre aux pétitionnaires ou alors l'ajournement, le classement.

M. AESCHBACHER : Au vu du courrier reçu par les pétitionnaires et du nombre de signatures déposées, nous proposons, au nom du groupe Libéral-Radical, non pas le renvoi en commission, parce que nous ne voyons pas trop ce que la Commission de l'aménagement du territoire pourrait faire dans ce cas-là, puisque l'ensemble de la commission était d'accord sur ce projet. Nous proposerions, comme nous l'avons fait à l'époque pour les Voiron, d'ajourner ce vote selon l'article 6.4. du règlement du Conseil municipal. Nous proposons de le reporter dans l'idéal au Conseil municipal du mois de juin et d'inviter les pétitionnaires ou les deux signataires de cette pétition à rencontrer les promoteurs immobiliers pour leur présenter le projet complet, puisque, sauf erreur de ma part, ils ne l'ont pas vu, notamment les simulations de l'implantation des bâtiments sur l'ensemble de la parcelle qui était un des éléments pour lequel, ils ont envoyé cette pétition, avec le souci de dire que cela donnait un effet mastoc, que c'était un flux de bâtiments plus grands que le collège de Saussure.

Nous proposons, au nom du groupe Libéral-Radical, d'ajourner ce vote, de ne pas entrer dans cette polémique puisque nous estimons qu'au niveau politique, nous sommes favorables à cette construction et que nous n'avons pas à y déroger et à changer ce vote, mais de laisser peut-être un mois de délai pour que les deux entités se rencontrent, étant entendu que si ce Conseil refuse cette proposition, cela voudra dire que les pétitionnaires auront la possibilité de déposer des oppositions au niveau de la construction et de reporter la construction à beaucoup plus tard, tout cela pour un compromis. Je tiens à préciser également aux pétitionnaires, qu'ils ont réagi relativement tard dans ce cas de figure. On a réussi à lever 25 oppositions sauf erreur dans un projet qui finalement suit son cours, je crois que l'ensemble de ce Conseil municipal est partisan de construire, donc notre proposition n'est pas de renvoyer en commission, c'est de laisser un délai pour que les deux entités se rencontrent et on verra bien. On sera peut-être confrontés au même problème dans un mois parce que, peut-être, ils ne se seront pas entendus. A ce moment-là, on prendra nos responsabilités, on votera en notre âme et conscience. Je pense que si on peut faire le travail maintenant, et éviter d'avoir des oppositions qui risquent de retarder ce projet qui, pour notre part, est un excellent projet, non seulement au niveau architectural, mais également au niveau écologique puisqu'il respecte Minergie et surtout aussi au niveau de contribuables lancéens. Quand on voit le prix des appartements, on voit pertinemment que ce seront des contribuables qui vont nous amener des centimes additionnels, ce qui nous permettra peut-être de les baisser d'ailleurs prochainement.

Je vous propose donc, au nom du groupe Libéral-Radical, de surseoir au traitement de la pétition et au traitement de cet arrêté, et de reporter au Conseil municipal du mois de juin et inviter les deux parties à se rencontrer.

M. STUDER : Je tiens à dire que le groupe des Verts rejoint exactement les propos tenus par le groupe Libéral-Radical que, séduits par ce projet, nous aimerions, bien entendu, pouvoir aller de l'avant, mais il est absolument hors de question de passer outre avant d'en avoir discuté correctement

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

et mis les choses au point avec les pétitionnaires. Je propose donc également l'ajournement, comme proposé par le groupe Libéral-Radical.

M. CALABRESE : Le groupe Socialiste abonde également dans le sens du groupe Libéral-Radical et propose que les deux parties se rencontrent et que nous remettions cet objet à la prochaine séance.

M. ZEHFUS : Je vais reprendre ce que tout le monde a dit, le groupe UDC après moult discussions, se ralliera aux propositions du groupe Libéral-Radical pour l'ajournement de cet objet.

M. FAVRE : Les personnes qui étaient présentes à la commission du mois d'avril, avaient demandé, le Conseil administratif avait refusé, que le vote soit fait à la séance plénière du mois d'avril. Si le vote avait été fait et si les gens avaient été fidèles à ce qu'ils avaient voté, cela aurait passé haut la main. Il n'y aurait pas eu de pétition, il n'y aurait pas eu de suite, on n'en serait pas là. Je trouve un peu navrant, on m'a refusé cette demande. Tout le monde semblait enthousiaste pour ce projet, il y avait quand même des gens de Lancy qui connaissaient la situation, la parution a eu lieu dans la Feuille d'avis officielle, les gens du quartier sont allés voir les plans, la démonstration faite à la commission, prouve que ce sont des gens qui sont ouverts. On nous prend en otages, nous disant, Messieurs les Conseillers municipaux, vous avez un pouvoir. Je veux juste rappeler que la Commission d'architecture a traité ce dossier, contrairement aux arguments cités dans la pétition, l'a trouvé conforme, n'a pas trouvé qu'il était mastoc ni massif, cela a été approuvé par l'instance suprême en matière d'architecture. Nous avons édicté des règles, un mode de faire, un mode de conduite, tout était conforme. Ce revirement, je ne sais pas ce qu'il peut apporter de plus, je pense que c'est perdre un mois, les promoteurs ont fait un travail formidable. C'est décourager les gens de venir travailler à Lancy, je suis très très déçu de l'attitude de certains.

M. LINGG : Votre proposition serait de classer la pétition et de voter l'arrêté ?

M. FAVRE : Tout à fait.

M. AESCHBACHER : J'aimerais juste répondre à M. Favre sans polémique. Il n'y pas de revirement, nous ne sommes pas opposés à ce projet, je crois qu'on est tous d'accord sur ce projet, je dis simplement aujourd'hui, on a aussi un rôle politique à jouer, alors je répète ce que j'ai dit. On surseoit un mois, si on peut favoriser la construction de logements, en permettant aux deux entités de se rencontrer et de discuter, on y arrivera peut-être pas. Je pense que c'est exactement le même cas que les Voiron, c'est que ce sont des personnes qui ont lu, comme vous le dites M. Favre, la FAO, qu'il y avait une demande l'autorisation de construire, je vous rappelle, dans la FAO que je lis régulièrement, je n'ai pas vu les simulations avec les bâtiments dans la zone, on voit simplement des plans d'implantation sur un terrain ; les personnes se sont dit, attention, c'est quelque chose de massif, cela pose un problème d'où l'objectif ce soir, en vous montrant les perspectives qui ont été brillamment faites par les promoteurs immobiliers, de montrer que finalement cela ne donne pas cet aspect massif. Ce que je demande aujourd'hui, on a l'air d'être suivis par le Conseil municipal, tant mieux, c'est de dire, attendons un mois, permettons à ces deux entités de se rencontrer, que les promoteurs présentent à ces pétitionnaires ou aux représentants des pétitionnaires, et je pense, en ayant vu les bâtiments, comme nous les avons vus à la Commission de l'aménagement du territoire, qu'on arrivera en sorte que cela se passe bien, et on gagnera du temps.

Si on vote ce soir cette dérogation, on la votera, M. Favre, je veux dire que, si on est minorisés dans la proposition de ce soir, c'est clair que le groupe Libéral-Radical ne va pas s'opposer à la dérogation, je pense que le groupe des Verts ne va pas s'opposer non plus, on était d'accord. On la votera cette dérogation. On ne fera plus le travail après, parce que ce sera plus nous, on rentrera dans un conflit, et on sera exactement dans la même situation, donc si on se retrouve avec les pétitionnaires, on va avoir 50 personnes qui vont s'opposer à la construction pour diverses raisons, et c'est peut-être cela la

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

problématique, et on n'ira pas plus loin. Je pense qu'il faut garder cette idée de surseoir, inviter les deux parties à se rencontrer. Je ne pense pas que ce Conseil municipal reviendra en arrière, notre message est de dire, c'est vrai, on en a parlé ensemble au téléphone M. Favre, c'est de dire tous les 4 ans, on est élus, je pense que la démocratie de quartier se fait tous les 4 ans et c'est peut-être là peut-être la crainte que vous avez. Je vous rejoins dans certains points de vue, c'est de dire si on rentre aujourd'hui dans ce constat-là, demain, après-demain, chaque fois qu'on va proposer quelque chose, il y aura une pétition, qu'est-ce qu'on fait ? On auditionne chaque fois les pétitionnaires ? On n'ose pas prendre notre rôle d'autorité politique, puis décider ? Et bien voilà, c'est tout.

Aujourd'hui, on a le choix, mettons les deux parties ensemble, on aura peut-être une décision politique à prendre dans un mois, je suis optimiste, je pense que les deux entités se retrouveront en ayant vu la présentation, on l'a fait aux Voiron, cela s'est bien passé, faisons-le une deuxième fois et j'espère qu'on aura l'occasion peut-être après d'aller de l'avant, c'est cela qui est important. Tous les groupes politiques au sein de cette enceinte municipale sont pour construire, alors donnons un signe politique clair.

M. GOLAY : La pétition étant le premier droit démocratique du citoyen aussi bien dans la constitution cantonale que fédérale, nous nous devons de donner une suite. On ne peut pas balayer d'un revers de la main une pétition, même si elle ne comporte que deux signatures. Je vous rappelle qu'une signature peut suffire pour une pétition, comme vous le savez tous. Nous sommes aussi pour le logement, nous l'avons aussi indiqué dans nos programmes électoraux, nous agissons aussi dans ce sens. Malgré tout, comme l'a dit le groupe Libéral-Radical, dans sa proposition, il vaut mieux un bon arrangement qu'une multitude de procédures. Donc, pour cette raison, nous laissons aussi le soin aux acteurs de ce projet de construction, d'intervenir à leur manière pour essayer de trouver la meilleure des solutions et nous soutenons la proposition du groupe Libéral-Radical d'ajourner cet arrêté.

M. FAVRE : Je ne veux pas ironiser, mais admettons que le projet doive être modifié, les promoteurs n'arriveront jamais en un mois, ils doivent modifier leurs plans, redéposer, ces plans ont été avalisés par la Commission de l'architecture, ils ont été reconnus. Si vous voulez un arrangement qui convienne aux pétitionnaires, ces plans devront retourner aux Travaux publics, il y a deux mois de vacances, on ne revoit pas ce dossier avant le mois d'octobre, cela est garanti. Donc, on perd 4 mois, s'il y a le moindre arrangement qui se passe, M. Calabrese, il faudra me confirmer, s'ils modifient les plans, ils doivent repasser aux Travaux publics sous forme de requête modifiée, ils doivent repasser devant la Commission d'architecture, et jamais en un mois, ce dossier ne sera réglé. Je suis persuadé.

M. CALABRESE : Je peux vous confirmer effectivement que si le projet est modifié, et bien toute la procédure est remise en route, la seule chose que j'ai dite, peut-être on se met d'accord et il n'y aura pas de changement. Comme l'a dit M. Aeschbacher, ils vont peut-être discuter, expliquer le projet, et peut-être il n'y aura pas de modification. Mais, si modification il y a, effectivement, je vous confirme, le projet va prendre du temps.

M. FAVRE : S'il y a une pétition signée par 300 personnes, ce n'est pas pour agréer ce plan. Ils ne vont pas accepter, s'ils se rencontrent, il y aura des modifications, vous les assumerez, c'est tout.

Mme CASUTT : Je trouve tout de même bizarre que vous vouliez reporter d'un mois pour que les pétitionnaires puissent discuter avec les promoteurs, mais de toute manière vous voterez l'arrêté. Pourquoi reporter cela, puisqu'on vote ? Je trouverais normal qu'on donne une réponse aux pétitionnaires en expliquant pourquoi on accepte cet arrêté avec les arguments qui ont eu lieu lors de la commission de l'aménagement. Mais je trouve bizarre de dire, de toute façon, on va le voter.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

M. GOLAY : Je ne comprends pas M. Favre, si les deux parties acceptent de faire une quelconque modification, il est juste que cela va repasser dans divers services étatiques pour une nouvelle autorisation. S'il y a une volonté de vouloir modifier, c'est que les parties acceptent de retarder les travaux, donc, je ne comprends pas du tout pourquoi cela gêne, et je rappelle qu'une pétition normalement, on devrait entendre les pétitionnaires ce qui ferait aussi un certain laps de temps avant qu'on prenne une décision, donc là aussi, on fait que retarder par le biais de l'audition des pétitionnaires, on ne retarde que les travaux, donc je ne comprends pas votre intervention. Je pense, comme je l'ai dit, qu'il vaut mieux qu'ils s'arrangent entre eux, on gagnera certainement beaucoup plus de temps, comme je l'ai relevé, que de vouloir nous-mêmes nous imposer dans un premier temps, malgré le bon sens qui devrait agir au sein des deux parties. Le groupe MCG confirme sa volonté d'ajourner cet objet.

M. FAVRE : M. Aeschbacher a dit très clairement, on demande ce soir un ajournement d'un mois, il n'a pas parlé de 4-5 mois, il parle d'un mois. On s'entend bien, je dis on va faire perdre à ces gens 5 mois. Il ne faut pas dire on vote pour le repousser dans un mois, c'est faux, on vote pour repousser de 5 mois.

M. AESCHBACHER : Il y a des propos que je ne peux pas accepter. D'abord, on a dit, s'ils n'arrivent pas à s'entendre, dans un mois on votera, oui, Mme Casutt. Dans un mois, si les deux parties n'arrivent pas à s'entendre, on le votera. Je maintiens, malheureusement, on ne peut pas céder la parole au public, c'est dommage, parce que là, ce serait très intéressant. Mais, je maintiens ce que j'ai dit tout à l'heure, le problème aujourd'hui, les pétitionnaires ont vu quoi ? Ils ont vu une publication dans la FAO, je pense que l'ensemble de ce Conseil municipal l'a consultée, puisque chaque chef de groupe la reçoit, donc il la distribue certainement après pour lecture hautement instructive, donc vous constatez comment sont indiquées les demandes d'autorisation de construire.

Aujourd'hui, c'est quoi ? Il est mentionné qu'on va construire avec, on a peut-être vu un plan, je ne sais pas, qui dans le meilleur des cas, représentait deux blocs et deux blocs. Si on lit cette pétition, il y a un souci existentiel qui est de dire : attention, on va faire un mur plus grand que le Collège de Saussure. Si on regarde, on a eu la chance au sein de la Commission de l'aménagement, je vais me répéter, je suis désolé, d'avoir cette présentation que je vous ai faite ce soir, j'ai demandé à M. Andrey qui l'a d'ailleurs fait très volontiers, de présenter ces images de synthèse pour montrer à l'ensemble de ce Conseil municipal ce que cela donnerait une fois construit. Je maintiens ma proposition, je peux me tromper, mais je pense que simplement le fait, M. Favre et Mme Casutt, que les deux entités se rencontrent et que les promoteurs présentent aux pétitionnaires ce que nous avons vu en Commission de l'aménagement, je n'ai jamais dit, M. Favre, qu'ils allaient demander des modifications, j'ai dit, l'idée c'était qu'ils se rencontrent, parce que je pense, à mon avis, qu'ils ne parlent pas de la même manière. C'est le cas des Voirons, il y a 2-3 petites modifications, mais les deux entités étaient d'accord finalement, on a perdu aussi un mois, on a eu un renvoi en commission où ils ne sont pas venus, après on s'est rendu compte en Commission de l'aménagement, il y avait les pétitionnaires et l'architecte, on ne savait pas trop ce qu'on pouvait faire. Donc, on propose d'ajourner cet objet. Je peux me tromper, mais je ne pense pas qu'une fois les pétitionnaires auront vu la démonstration, comme nous l'avons vue avec l'intégration du bâtiment dans le parc, notamment avec ces arbres, cela ne fait pas des buildings, parce que c'est un peu le souci. Je peux le comprendre parce qu'on est justement dans une zone de développement et une zone villas, je pense, à mon avis, cela ira de l'avant, je peux me tromper, mais cela aura permis peut-être de régler ce problème. Si ce n'est pas le cas, on verra, on votera dans un mois, on n'est pas à un mois près. Dans le meilleur des cas, ils vont tomber d'accord parce que les pétitionnaires diront finalement, c'est mieux que ce que l'on pensait, c'est bien, et dans le pire des cas, oui M. Favre, on aura perdu un mois qui se rajoutera à 4-5-6-7 mois de procédure. On aura joué notre rôle d'autorité politique en faisant passer un message. Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, vous êtes tous pour construire aussi.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

M. BAERTSCHI : Mon grain de sel juste pour dire que les pétitionnaires demandent un renvoi en commission, pour qu'un projet plus raisonnable puisse être proposé. Donc, il faut être clair, il est vrai que ce soit diminué, cela on ne peut pas l'ignorer, c'est leur demande. Alors, M. Aeschbacher, j'aimerais juste que vous puissiez nous dire sur quel article vous vous appuyez pour simplement surseoir.

M. AESCHBACHER : M. le Maire, avec plaisir, c'est l'article 6.4 4 du règlement du Conseil municipal, je suis un peu formaliste, vous me connaissez. Donc « *Au cours de la délibération, chaque Conseiller peut proposer un ajournement indéfini ou à terme pour autant qu'il n'interrompe aucune intervention et que sa proposition soit faite avant le vote. Cette proposition prend la place de celle qui est en discussion et doit donner lieu à un vote* », je l'ai faite avant l'intervention, je suis désolé. Cette proposition prend la place de celle qui est en discussion et elle doit être votée, donc cela est la proposition au niveau de l'arrêté. Au niveau de la pétition, « le Conseil municipal peut décider l'ajournement ou le classement, c'est le 5.2. Si vous voulez, M. le Maire, je vous envoie volontiers copie du règlement du Conseil municipal.

M. BAERTSCHI : On se demandait, mes collègues et moi, si ce n'était pas sur l'ordre du jour qu'il fallait intervenir pour l'ajournement.

M. LINGG : Juste une petite rectification que me communique notre Secrétaire, il a recompté les voix.

M. BONFANTI : Je suis navré, je me suis trompé dans le calcul des signatures, ce n'est pas 384 pétitionnaires, c'est 128. Mea culpa

M. MIZRAHI : Je pense qu'il faut quand même écrire aux pétitionnaires ainsi qu'à l'architecte pour leur dire qu'on a décidé de surseoir pendant un mois, qu'on les invite à se rencontrer, on ne peut pas simplement ajourner la pétition en tant que telle.

M. LINGG : Nous le ferons c'est prévu dans le règlement.

Donc si je résume, par rapport à la pétition elle-même, dans les 3 options qui nous sont présentées, à savoir :

le renvoi de la pétition en Commission

le renvoi de la pétition au Conseil administratif ou l'ajournement et son classement

La proposition qui me semble unanime, c'est donc de classer cette pétition en invitant les pétitionnaires à rencontrer les promoteurs.

Par rapport à cette pétition est-ce que nous pouvons voter ?

Que ceux qui acceptent le classement de cette pétition avec une information donnée aux pétitionnaires sur notre choix

*Cette proposition est acceptée par 23 oui – 4 non – 3 abstentions.*

Nous avons maintenant une motion d'ordre à proposer : l'ajournement du vote sur cet objet et le projet d'arrêté et son vote au mois de juin

***Proposition acceptée à la majorité évidente 23 oui - 4 non – 3 abstentions.***

**b) Divers**

=====

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué répond à deux questions. L'une d'un commissaire concernant l'arrêt du tram Lancy-Pont-Rouge et l'autre d'un commissaire concernant Lancy-Square.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 mai 2008 -  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**a) Conditions d'adjudications de travaux et sous-traitance**  
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué passe en revue les documents remis aux membres de la commission concernant la question de la sous-traitance :

- le cahier des charges de la Ville de Lancy
- les conditions générales du contrat d'entreprise de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment dont l'article 3 concerne la problématique des sous-traitants
- les lettres de l'entreprise Maury et les réponses du Conseil administratif
- la lettre de l'Association genevoise des entreprises de transport au chef du service cantonal du développement durable (sans réponse à ce jour) et à l'ACG (réponse annexée)
- la lettre de M. Balissat, secrétaire patronal de la Fédération des entreprises romandes suite à la discussion avec le Conseil administratif.

Il revient ensuite sur la séance tenue entre les différents protagonistes relative à la problématique de la sous-traitance et la manière d'éviter que les sous-traitants ne respectent pas toutes les conventions.

**b) Bâtiment administratif – Présentation succincte**  
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Président a décidé de relancer ce sujet car il pense qu'il est temps d'en parler sérieusement. Il nous présente l'idée de construire ce bâtiment administratif en lieu et place de l'ancienne école Rapin.

Le Conseiller administratif remet un petit dossier qu'il commente. Il explique la situation à l'heure actuelle ainsi que les difficultés rencontrées avec le Département.

Une commissaire souhaite savoir si l'idée de construire la salle du Conseil municipal sous le parking actuel de la Mairie est encore d'actualité. Il lui est répondu que le projet a été abandonné. Il est précisé que le parc actuel est classé.

Au vu des préavis reçus par la commune sur le projet "Rapin", un commissaire se demande si le Conseil administratif va poursuivre la demande de renseignements ou l'abandonner et faire une demande définitive. Il lui est répondu que le but est d'organiser un concours d'architecture pour obtenir plusieurs projets et pouvoir ainsi choisir celui qui s'intégrera le mieux et qui remplira les fonctions de l'administration. Le Président invite les groupes à en parler de manière à ce qu'après les vacances scolaires, la commission puisse avancer un peu sur ce sujet.

**c) Divers**  
=====

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

M. AESCHBACHER présente le sujet : Plusieurs divers sont énoncés par le Conseiller administratif délégué :

Préau de l'école du Bachet

Une réunion entre les différents propriétaires sur place a permis de trouver un accord concernant la rénovation du préau de l'école. C'est la mairie qui va piloter l'étude.

Tennis Club

Le devis pour la réalisation de W.C. handicapés s'élève à Fr. 107'600.--. Il y a donc 2 solutions pour procéder à ces travaux étant donné qu'il dépasse les Fr. 100'000.-- :

1. établir un crédit de construction et l'inscrire au budget 2009. Les travaux seraient alors réalisés dans les premiers mois de l'année 2009.
2. Entreprendre les travaux en même temps que ceux qui vont bientôt débiter et qui ont déjà été acceptés et votés. Cela donnerait la possibilité de réaliser ces travaux cette année, tout en sachant que ce montant serait alors pris dans le fonctionnement, et qu'il y aurait au final un dépassement sur ce poste.

Après discussion, l'avis unanime de la commission, malgré le montant qui en étonne plus d'un, est de procéder de suite aux travaux, c'est donc la version 2 qui est acceptée.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séances des 6 février, 5 mars, 9 avril et 7 mai 2008 –  
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

---

**Réaménagement de la place des Ormeaux – Concours d'aménagement**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Un projet a été évoqué dès le début de l'année 2000 et réactualisé par le projet du tram Cornavin-Onex-Bernex, et sa mise en chantier en 2004. Entre 2003 et 2004, des travaux ont été menés pour la réfection des immeubles communaux de cette place, ce qui a participé à un début de revalorisation.

La première étape du réaménagement consiste en l'élaboration d'un concours sur invitation. Six bureaux d'architectes sont prévus. Un mandat de préparation de mise au concours est confié à M. Fournier du bureau Brodbeck et Roulet.

Le périmètre concerné englobe une zone située de part et d'autre de la route de Chancy, au sud, la place des Ormeaux jusqu'au parc de la Vendée, au nord, l'avenue Louis-Bertrand et, le bas de l'avenue du Petit-Lancy, y compris l'école et la salle communale. Dans ce périmètre, certains endroits feront l'objet de travaux lourds d'aménagement, d'autres de travaux légers de raccord.

L'objectif consiste en trois points :

1. La meilleure intégration possible de l'arrivée du tram et des différentes entrées - sorties sur la route de Chancy
2. La volonté de garder une vue d'ensemble homogène du secteur, la place des Ormeaux étant le nœud stratégique, le reste se greffant autour
3. Le souhait de réduire l'effet de coupure entre le côté nord et le côté sud de la route de Chancy.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

Le cahier des charges du concours impose de :

- favoriser la mobilité douce
- favoriser l'aspect résidentiel du périmètre, améliorer le rapport aux commerces, terrasses de café
- faciliter les traversées piétonnes et cyclistes de la route de Chancy, avec prévision de parkings deux roues
- offrir deux ou trois places de stand pour un marché
- conserver quelques places de stationnement en zone bleue
- intégrer le passage des bus K, L, 21 (passages demandés par l'OCM)

Enfin, à la demande de la commission du fonds d'art visuel, un artiste devra être associé à la conception du projet.

Parmi les points discutés durant les différentes séances, certains ont fait l'objet d'un vote :

- le principe du concours est accepté par 6 voix pour, 4 voix contre
- l'agrandissement du périmètre du concours aux petites maisons derrière la poste est accepté par 6 voix, 2 contre et 2 abstentions
- la représentation de la commission dans le jury est demandée par 8 voix.
- Mmes Corminboeuf et Richert sont proposées et acceptées par 4 voix, 4 abstentions, ce qui porte à 4 la représentation féminine dans le jury sur 14 personnes, dont une artiste et une représentante des riverains
- l'élément « favoriser la mobilité douce » est refusé par 6 voix contre 4
- les autres éléments du cahier des charges ont aussi fait l'objet d'un vote et ont été acceptés.

D'autres ont fait l'objet de propositions :

- l'accessibilité aux personnes handicapées facilitée; ceci sera ajouté au projet sous la forme : «intégration des besoins des piétons et des personnes handicapées »
- la reconsidération d'un projet de dénivelé exprimée il y a 20 ans qui consiste en un passage sous la route de Chancy, à la hauteur des Ormeaux; ceci impliquant le déplacement d'un collecteur primaire engendrerait des difficultés et des frais supplémentaires pour la commune. Cette proposition n'est pas retenue

Un dernier point a fait l'objet d'une audition :

L'élément du cahier des charges concernant l'intégration des trois lignes de bus K, L, 21 dans le secteur provoque l'interrogation d'un commissaire « comment concilier une place de village avec un passage en continu de bus ? ».

La commission reçoit MM. Ganty, représentant des TPG, Tettamanti, de l'OCM et Fournier, architecte responsable du projet du concours.

M. Ganty explique que les lignes K et L empruntent pour l'instant la place des Ormeaux mais, dès que le tram TCOB sera mis en service, ces deux lignes rejoindront la gare RER de Pont-Rouge et n'iront plus au centre ville. Les TPG envisagent de leur faire emprunter la route du Grand-Lancy qui doit être aménagée en conséquence. Ceci devrait être fait pour 2011. Les passages des bus K et L sur la place des Ormeaux sont donc provisoires.

La ligne 21, elle, sert de relais entre la gare RER et la commune de Lancy. Ce parcours répond à une attente, de nombreuses entreprises étant dans ce secteur. Une clientèle régulière est assurée car un certain nombre d'entreprises ont passé des contrats avec les TPG et subventionnent des abonnements pour leurs employés. Depuis Pont-Rouge, le bus 21 emprunte la rampe pour circuler sur le chemin des Vieux-Chênes, puis la route de Chancy. Dans l'autre sens, il n'est pas possible de circuler avec deux bus pour redescendre à la gare RER, le bus doit donc emprunter la place des Ormeaux.

Aux différentes propositions faites par les commissaires, il est objecté que le transport mis en place

## Séance ordinaire du 22 mai 2008

correspond à la demande, d'une part, d'autre part, que certaines voiries ne sont pas adaptées au passage de bus ou qu'il est impossible de faire faire des tours et des détours aux véhicules, ou encore que certaines routes sont déjà très chargées.

Enfin, il ressort que la route qui mène à la place des Ormeaux est propriété communale, la commune devra se manifester au niveau de la consultation du plan directeur des transports si elle souhaite négocier des trajets différents. Au final, c'est la Commission parlementaire des transports du Grand Conseil qui donne son avis par rapport à des modifications importantes de tracé.

Avenir du projet de réaménagement de la place : Des membres de la commission sont convaincus que le SPPM et le STC seraient à même de faire des propositions et d'assurer ce réaménagement. M. Baertschi rétorque que seuls des architectes spécialistes peuvent présenter un projet qui englobe l'ensemble de la problématique. Quoi qu'il en soit, la commission devra se décider au cours de la prochaine séance le 4 juin.

### 10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 7 mai 2008 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT

---

#### a) Audition de M. A. Gaumann concernant la problématique « haute performance énergétique »

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Pour rappel, la commission a souhaité lier toute demande de dérogation d'utilisation du sol de 0,2 à 0,4 à l'exigence de maison à haute performance énergétique. La question posée à M. Gaumann, coordinateur de la plate-forme immobilière pour le Scane concernait l'obligation de labelliser ou non le bâtiment à construire et la manière de contrôler ce label.

M. Gaumann nous précise qu'indépendamment de la labellisation, le constructeur a l'obligation de fournir un justificatif thermique selon deux formulaires à joindre au dossier de demande d'autorisation de construire. Le DCTI connaît ainsi la qualité du projet et détermine si elle correspond aux exigences SIA ou aux exigences Minergie. Sur ce dernier point, la commission apprend qu'il s'agit d'un label privé, Minergie n'est pas mentionné dans la loi.

Lors d'une construction Minergie, selon le dossier présenté avant la construction, le Scane délivre un label provisoire puis effectue des sondages pour vérifier la correspondance entre le descriptif et la réalisation. La loi oblige à revenir aux valeurs annoncées initialement, si besoin est, en l'espace de deux ans.

Au niveau des dépenses imposées au constructeur, pour une villa à HPE, le surcoût est de 5 %, pour une construction Minergie il y a un coût administratif de Fr. 750.--, le surplus dépend du projet et peut se monter jusqu'à Fr. 3'000.--.

La labellisation reste une démarche intéressante pour le constructeur car elle lui permet d'obtenir des prêts bancaires avantageux et une dérogation supérieure de 10 % en passant de 0,4 à 0,44.

Il existe plusieurs niveaux de labels Minergie, dont Minergie Eco qui porte sur la qualité du matériel de construction et qui peut naturellement s'ajouter à un label Minergie normal.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

Il reste que s'il n'y a pas de labellisation, aucun contrôle ne vient vérifier que les valeurs données dans le justificatif thermique de HPE sont respectées, le Scane ne contrôle que lors d'une labellisation. Et si la commune exigeait ce label Minergie, c'est le Scane qui viendrait contrôler.

Il est décidé de mettre sur le site de la commune les avantages que représente le label Minergie pour sensibiliser et conscientiser les futurs constructeurs.

**b) Vente d'un terrain pour la construction d'un immeuble locatif de logement de 21 appartements à l'avenue Louis-Bertrand 27, Petit-Lancy**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : La commission et le Conseil municipal devront se prononcer sur le principe de la vente d'une petite parcelle qui appartient à la Ville de Lancy. Elle représente une surface de 318 m<sup>2</sup>, et se situe en zone de développement (densité : 1,45), ce qui devrait correspondre à un prix de Fr. 250'000.--, soit Fr. 650.--/m<sup>2</sup>.

La discussion s'engage sur l'opportunité de rentabiliser puis sur la possibilité d'échanger cette parcelle. Un commissaire souhaite qu'un principe général de politique d'aménagement soit observé même s'il est symbolique : une perte de zone verte, même petite, devrait faire l'objet d'une compensation, l'amélioration d'une infrastructure publique ou l'établissement d'un petit parc. Le président observe que le Plan directeur communal prévoit de nombreux espaces verts.

S'agissant d'une information, l'objet sera repris lors de la prochaine séance de l'aménagement, le 4 juin.

**c) Divers**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Une information qui est malheureusement caduque aujourd'hui de la part de notre Conseiller administratif. Il s'agissait de l'annonce d'une exposition, du 25 avril au 19 mai, qui se tenait dans le hall du Centre de Lullier. Cette exposition présentait le résultat d'un travail de 18 étudiants sur un semestre. Leur réflexion portait, c'est en cela que pour nous elle était intéressante, sur l'espace géographique entre le plateau de Lancy et La Praille, le titre était : « Quartier de la Praille - Coteau de Lancy Genève - Lancy ».

A noter que la valeur paysagère et le rôle urbain de ce coteau qui va du Bachet-de-Pesay au Bois de la Bâtie étaient relevés dans cette exposition.

**11. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 24 avril 2008 -  
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**

\_\_\_\_\_

**a) Grand-Lancy F.C. – Visite des installations et discussion**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Casutt, président du Grand-Lancy F.C. nous explique que le club a été fondé par des religieux en 1947. Actuellement, il compte 420 joueurs dont 56 à l'école de foot, 241 juniors, 49 seniors et 75 actifs. Le club est classé en 2<sup>ème</sup> ligue depuis 2 ans mais il a évolué

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

en 1<sup>ère</sup> ligue pendant 17 ans. Ce classement permet d'intégrer plus de juniors. Le club évolue également en 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale et a une équipe en 4<sup>ème</sup> ligue destinée aux autres juniors ainsi que 2 équipes de seniors.

M. Casutt répond à un commissaire qui voulait savoir si certains joueurs pourraient avoir un avenir dans le foot, qu'un joueur du Grand-Lancy F.C. a joué dans l'équipe suisse et qu'un autre dans l'équipe de Malaga.

Le club n'a pas d'équipe féminine par manque de place, en effet le club compte 6 grands vestiaires et idéalement il en faudrait 2 de plus.

A la question d'un commissaire concernant une équipe féminine qui évoluerait aux Evaux, M. Casutt répond que ce serait envisageable mais que cette équipe ne jouerait pas à Lancy...

Le club est actif sur les terrains de Marignac, des Fraisiers et aux Cherpines, cependant, par manque d'éclairage, il n'est pas possible de s'entraîner au-delà du mois de septembre; en cas de pluie, seuls les terrains synthétiques sont utilisés. Le stade de Marignac est utilisé que pour les matchs, les autres terrains pour l'entraînement, d'où le problème des vestiaires.

Le club est géré par un comité de 8 bénévoles, il compte environ 150 membres supporters et a la chance d'avoir deux sponsors pendant 2 ans qui financent la 1<sup>ère</sup> équipe à hauteur de Fr. 30'000,--. Les cotisations ainsi que le crédit de la commune sont aussi une aide au financement. Des manifestations et des tournois rapportent aussi un peu d'argent.

En réponse à un commissaire concernant l'éventuelle fusion des deux clubs Lancéens, M. Casutt lui dit que son club avait accepté la proposition qui avait été faite par le passé mais que l'autre club l'avait refusée. Il n'est toutefois pas opposé à cette idée, l'avantage serait d'avoir un seul interlocuteur avec la commune, de pouvoir regrouper les forces mais que la gestion serait difficile au vu du nombre de personnes et du nombre de sites.

Pour terminer, M. Casutt nous invite à visiter les lieux en passant par les vestiaires, les douches, le sauna, le local matériel, la chambre à lessive et l'infirmerie.

On visite aussi le bureau, un ordinateur branché sur Internet est à disposition. M. Casutt signale que la secrétaire travaille l'après-midi et que le travail administratif est relativement lourd. Une commissaire remarque que c'est presque un poste à mi-temps, le président dit que c'est le cas.

M. Casutt offre à tous un porte-clé du club et invite la commission à un apéritif.

**b) Divers**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Renevey rappelle la séance du 7 juin ouverte à l'ensemble du Conseil municipal à l'occasion de la visite des Evaux.

M. Renevey nous annonce que l'équipe féminine de volley s'est classée en 1<sup>ère</sup> ligue.

M. Renevey évoque une affaire délicate concernant le Dojo Lancy Palettes, club d'arts martiaux et de gymnastique. En effet, quelques dissensions au sein du comité, qui est constitué par des personnes en place depuis plus de 25 ans, semblent être l'origine du problème. Les parties opposées sont toutefois disposées à tenter de nouvelles négociations.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008****12. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 28 avril 2008 -  
Rapporteur : M. Cédric ANNEN****a) Programmation et organisation de Mai au Parc 2008**

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. Lance annonce la 11ème édition de Mai au Parc qui aura lieu au Parc Bernasconi du 23 au 25 mai 2008. Il y aura une exposition d'art contemporain à la villa; des attractions et des concerts destinés à tous les âges sont prévus dans le parc. Les manifestations de l'après-midi sont principalement destinées aux familles, quant à celles qui auront lieu le soir, elles visent un public jeune. Mai au Parc est une des rares manifestations à Lancy qui s'adresse aux jeunes de 15 à 20 ans.

Mme Mamie présente différents aspects liés à l'organisation et à la programmation de la manifestation.

*Programmation :*

- Les yourtes seront remplacées cette année par une tente qui accueillera de la musique « ethno » ainsi que des spectacles de clowns l'après-midi.
- Divers concerts (chanson française; groupes locaux, etc.)
- Des activités pour les enfants, le samedi après-midi ainsi que le dimanche
- Jeux musicaux

*Sécurité :*

Une société de sécurité professionnelle renforcée est engagée qui gèrera les accès aux parkings et la sortie des lieux à la fin de la manifestation. Les quelques problèmes récurrents de voisinage sont évoqués. La collaboration avec des jeunes de la commune (Escalaes) est soulignée de manière très positive.

Mme Mariéthoz présente l'exposition de la villa Bernasconi qui réunit 7 artistes autour d'une thématique, l'espace transformé.

*Visites guidées :*

Mme Mariéthoz s'interroge sur la manière dont la villa pourrait organiser les visites guidées plus interactives et un tour de table s'en suit.

En conclusion sur ce point :

- La commission est invitée le soir du vernissage, le 23 mai à 18h00, à la villa Bernasconi pour une introduction à la prochaine exposition. Cette visite sera ouverte à tout le Conseil municipal. Un carton d'invitation et une lettre seront envoyés à chacun.
- Suivra au mois de juin une visite plus détaillée de l'exposition.

**b) Avenir du Groupe culturel de Lancy en 2009**

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. Lance donne un petit historique du Groupe culturel de Lancy.

Objectifs du groupe culturel :

- donner aux artistes doués et méritants la possibilité d'exprimer leur talent en public avant de débiter une éventuelle carrière de soliste

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

- promouvoir les principales disciplines de la danse (classique, moderne, jazz et contemporaine)
- tisser des liens avec les artistes.

Subvention de la commune :

La commune subventionne le Groupe culturel à hauteur de Fr. 85'000.-- et souhaite continuer à le soutenir. Elle songe à renforcer sa subvention pour permettre à M. Bovey de mieux organiser la publicité des spectacles; elle envisage de mettre à disposition des outils un peu plus performants pour les manifestations.

M. Lance rencontrera M. Bovey cet été, occasion de lui demander de parler de ses futurs projets.

Une discussion s'ouvre entre les commissaires.

Il en ressort que les activités du Groupe culturel ne sont pas remises en cause, que la commission souhaite recevoir M. Bovey pour qu'il lui expose ses objectifs futurs et qu'il faut varier l'offre culturelle sur Lancy.

En conclusion sur ce point, la commission invitera M. Bovey à sa séance du 23 juin 2008.

**c) Divers**

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. Lance indique que le 17 juin 2008, la commune organise une petite manifestation pour vernir les trois premiers éléments du fonds d'art visuel : les 3 œuvres de Sydney Gubermann, les chaises urbaines des étudiants de la Haute Ecole d'art et de Design de Genève et la fameuse armoire de Gilles Poret (qui sera présent à la manifestation).

M. Lance répond à une question d'un commissaire sur le coût de l'œuvre sur l'armoire, que celui-ci est de Fr. 15'000.--.

*Fonds d'art visuel*

M. Lance présente les activités du fonds d'art visuel. Le sous-groupe qui s'est constitué pour définir les objectifs du fonds d'art visuel s'est penché sur les aspects suivants :

- l'organisation d'une intervention artistique sur la Place du 1er août
- l'intégration de l'œuvre d'un artiste dans l'aménagement de la place des Ormeaux
- la rénovation du parc En Sauvy
- l'intervention artistique dans les futurs giratoires
- l'intervention artistique au niveau du grand mur de Florimont

*Locaux pour les artistes*

Un commissaire évoque le manque de locaux pour les espaces culturels autogérés qui sont à la recherche de terre d'asile et la possibilité qu'aurait la Commune de les aider.

M. Lance indique que la commune n'a rien à leur proposer, mais qu'une réflexion est en cours au niveau cantonal sur le financement de la culture. Lors d'un forum, ce problème a été évoqué et les communes de Meyrin, Onex, Lancy, Confignon, Carouge réfléchissent de quelle manière il serait possible de mettre à disposition des locaux pour ces artistes, par exemple en rachetant des friches industrielles ou en construisant un bâtiment simple. La commune de Lancy est consciente du manque de locaux, elle essaie d'y remédier en mettant en place des groupes de travail qui se penchent sur la question.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

Le même commissaire demande si Mme Boussina ne pourrait pas faire une enquête auprès des entreprises implantées sur la commune.

Selon M. Lance, ce n'est pas possible. La commune a des contacts avec des entreprises qui se trouvent sur la commune et qui utilisent leurs locaux. En outre, s'agissant des privés, ils sont libres de ne pas louer leurs locaux.

Un autre commissaire abonde dans le même sens que le Conseiller administratif, pour dire que ce n'est pas le rôle de la commune de s'ingérer dans l'autogestion des entreprises.

D'autres points sont évoqués, tels que la signalisation du Parc Navazza ou la présence d'un membre de la commission aux vernissages.

**13. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 30 avril 2008 -  
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Audition de M. P.-Y. Duparc, directeur de l'école Bachet-Palettes concernant  
le fonctionnement des nouvelles structures**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : M. Duparc signale que l'on qualifie dorénavant d'établissements scolaires toutes les écoles publiques genevoises primaires, qui représentent 35'000 élèves répartis dans 1'670 classes, soit 164 écoles, regroupées en 93 établissements. Des personnes chargées de la direction remplacent celles qui inspectaient et celles qui étaient responsables d'établissements. Pour information, il y aura désormais à Lancy 5 personnes chargées de cette mission: 1 En Sauvy ; 1 pour les écoles des Morgines et de la Caroline ; 1 pour les écoles de Cérésole et du Petit-Lancy ; 1 pour l'école Tivoli et M. Duparc pour les écoles du Bachet et des Palettes, 34 classes, dorénavant regroupées en un établissement (ces personnes pourront être rencontrées lors de la réception des enseignants qui précède les journées des promotions).

Du fait de la situation sociale particulière de certains quartiers, avec une disparition de la mixité sociale et une augmentation des inégalités, qui ont un impact sur la réussite scolaire des élèves et la recrudescence des incivilités, il a été décidé de donner une autonomie de fonctionnement et des moyens accrus aux établissements, tant sur le plan de l'enseignement que de celui du champ social, ceci afin de permettre aux élèves défavorisés d'atteindre les objectifs fixés par l'institution. Ainsi a-t-on créé en 2006 le REP, réseau d'éducation prioritaire, mis en place selon des critères de milieu socio-économique (environ 56 % d'élèves issus de milieu dits défavorisés) et de langues maternelles des élèves. Ces moyens concernent notamment le nombre d'enseignants (qui s'engagent dans la durée pour permettre le suivi des objectifs) et le soutien de l'office cantonal de la jeunesse avec l'engagement d'éducateurs sociaux dépendant du service médico-pédagogique.

Une partie des objectifs concerne l'amélioration des acquis scolaires de base, en particulier la lecture et l'écriture, mais aussi la familiarisation avec le monde scientifique, pour lesquelles diverses mesures ont été mises en place dès les petites classes. Mais les objectifs concernent aussi le plan social, avec un travail de remobilisation des familles dans les apprentissages de leurs enfants, avec la mise en place de règles de vie pour améliorer le développement de compétences sociales adéquates, et avec une collaboration accrue avec d'une part les services de l'Office de la jeunesse et d'autre part les instances communales telles que les services sociaux ou les maisons de quartier.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

Pour favoriser la transparence de fonctionnement et la communication, des conseils d'établissement ont été créés, qui se mettront en place dès l'année prochaine. Présidés par les directeurs d'établissement, ils intégreront une délégation d'enseignants, une délégation de l'association des parents d'élèves (mais des votations seront organisées l'an prochain pour la désignation des parents participant au conseil), des représentants de la commune (M. Demierre et le concierge de l'école), l'éducateur social et un représentant du GIAP. Une réflexion est en cours pour étudier la manière dont une délégation d'élèves pourrait être accueillie au sein du conseil, même à l'école primaire.

**b) Audition de M. C. Dupanloup, Secrétaire général de la FAS'e et de Mme F. Sublet, responsable du secteur financier concernant le fonctionnement de la FAS'e**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : La FAS'e, fondation de droit public, regroupe les centres de loisirs, maisons de quartier, terrains d'aventures et jardins Robinson établis sur le canton de Genève. Elle a pour mission de définir la politique de ces trente-sept centres et d'en contrôler l'application ; elle coordonne les ressources humaines, financières et techniques mises à disposition à cet effet. A noter que les centres sont conçus comme des espaces de rencontres se voulant conviviaux, ouverts sur le quartier et la commune et que, dans un objectif de prévention, ils organisent diverses activités, prioritairement destinées aux enfants et aux jeunes. Le recentrage des activités sur ces populations fait actuellement l'objet de directives très nettes. A noter que la FAS'e intègre également le travail social hors mur depuis la fin des années 80.

Au total, la FAS'e comporte plus de 600 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire cantonal et elle fonctionne selon un système très complexe de partenariats entre l'Etat, la Ville de Genève, les communes (qui fournissent notamment les infrastructures d'accueil) et les centres. La répartition des coûts du personnel se répartit de manière très variable selon les postes (par ex., animateurs à 100%, TSHM 50/50 ; rien pour le personnel administratif et technique). Un travail de réflexion en profondeur est en cours pour tenter de parvenir à une allocation optimale et équitable des ressources aux différents acteurs selon les activités ordinaires qui doivent être assurées et les besoins spécifiques au lieu.

Le budget de la FAS'e dépasse les Fr. 30 millions, hors financement direct des communes aux centres. La part de l'Etat est de 18 millions. Toutefois, ce dernier financement pose d'importants problèmes depuis 2 ans car l'Etat ne consent pas aux adaptations de subventions qui permettraient de couvrir les mécanismes d'évolutions salariales. A noter que le Conseil d'Etat a récemment pris un arrêté garantissant que, à partir de 2010, les institutions subventionnées pourront être assurées d'un financement qui suit au minimum l'évolution des mécanismes salariaux.

Pour information, à Lancy, le budget 2006 était de près de Fr. 3,5 millions, dont 62 % à la charge de l'Etat, 29 % à la charge de la commune et le reste provenant des recettes des centres.

Pour le détail du fonctionnement, que les 12 prochaines séances ne me permettraient pas de couvrir, je vous invite à aller consulter le site de la FAS'e (<http://www.fase-web.ch>).

Dans la discussion qui a suivi la présentation, le manque d'adaptation des moyens dévolus à la prévention dans une société en évolution a été déploré, mais il a été souligné que les divers acteurs, y compris la police, agissent de plus en plus en concertation et en réseau pour s'intégrer dans des problématiques sociales plus générales et complexes. Il est néanmoins admis qu'il conviendrait de mener une réflexion approfondie sur l'accueil et les infrastructures mises à disposition des jeunes dans notre commune, ainsi que sur les besoins y relatifs, quartier par quartier. Il apparaît toutefois

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

particulièrement difficile de définir ce que sont les meilleurs moyens de prévention et aussi de les intégrer dans la vie de quartiers dont les habitants ne voient pas d'un bon œil – ou n'entendent pas d'une bonne oreille- la présence des jeunes sous leurs fenêtres...

**c) Divers**

=====

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Notre Conseiller administratif avait remis à la commission des CD de démonstration de programmes TV d'une association sans but lucratif (A la Vista), qui veut promouvoir le dialogue par la culture et demande une subvention. Les programmes n'ont pas été jugés extraordinaires (images d'archives, commentaire en espagnol avec sous-titrage français), la proposition pourra être reconsidérée si Canal Lancy voit le jour, mais ne suscite pas d'enthousiasme à ce stade.

Notre présidente nous informe par ailleurs de l'organisation à Lancy, dès la prochaine rentrée, d'un cours de français associé à un programme d'intégration à la vie communale organisé par l'Université Ouvrière de Genève.

**14. ELECTION DU BUREAU**

---

M. LINGG : Nous devons élire un ou une président/e pour notre Conseil.

M. BONFANTI : Le groupe des Verts a le plaisir et l'honneur de proposer Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden à la présidence du Conseil municipal.

M. LINGG : Félicitations à Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden qui sera là pour canaliser vos énergies dès le mois prochain.

Nous devons également élire un vice-président.

M. ALONSO : Le parti Socialiste a l'honneur aussi de présenter Mme Murielle Marchiando à la vice-présidence du Bureau.

M. LINGG : Nous avons un poste de secrétaire à attribuer.

M. GOLAY : Le groupe MCG a le plaisir et l'avantage de présenter Mme Lucia Barbey, à ce poste.

M. LINGG : Il reste ensuite, afin que chaque groupe soit représenté par une personne au sein du Bureau, comme le prévoit notre règlement, à élire trois autres membres.

Mme CORMINBOEUF : Pour le groupe Démocrate-chrétien, nous proposons Mme Louise Rey.

M. OLOFSSON : Le groupe Libéral-Radical vous propose M. Thierry Aeschbacher.

M. ZEHFUS : Pour l'UDC propose de reconduire M. Dominique Zehfus.

M. LINGG : Nous aurons un Bureau qui sera composé majoritairement de dames, puisqu'elles seront 4 avec deux Messieurs. Je souhaite à toutes et tous plein succès.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

M. ALONSO : M. le Président, je voulais aussi vous remercier pour la tenue de ces Conseils municipaux pendant toute cette période. Le groupe Socialiste a apprécié votre manière de présider ce Conseil municipal, je vous en remercie.

M. LANCE : En tant que futur Maire, dès le 1<sup>er</sup> juin, en accord avec la nouvelle présidente, nous vous proposons de modifier l'heure du Bureau du Conseil municipal, soit de le passer à 18 heures, ceci pour des raisons pratiques. C'est vrai qu'il est difficile, soit pour Mme Juillerat van der Linden, soit pour moi-même de se déplacer en pleine journée, alors nous vous proposons de modifier cette heure à 18 heures. Bien entendu, si cela pose problème à d'autres personnes, nous reviendrons sur cette proposition.

**15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. ANNEN : Aujourd'hui ou jamais, puisque je m'étais promis pendant votre présidence, je prendrai la parole une fois dans les divers, mais malheureusement, je n'ai pas de voisins avec des poubelles qui débordent, de voisins avec des problèmes de parking, donc je me permettrai tout d'abord, de vous féliciter pour cette année de présidence au nom du groupe Libéral-Radical. J'ai deux divers sous forme de boutade. Le premier, j'aimerais savoir s'il est possible de mandater le jeune dès qu'il aura terminé la fresque au Pont-Rouge pour refaire des graffitis qui décoorent l'armoire de l'état civil. La deuxième est une information pour savoir, j'ai vu dans la presse que la Commune de Lancy a reçu des billets pour l'Euro, personnellement, je ne suis pas intéressé, j'en ai déjà, et j'aimerais savoir qui m'accompagnera et comment ils ont été distribués.

M. TEMEL : Je voudrais proposer que, lors des matchs de l'Euro qui se dérouleront à Lancy, on suspende devant la Mairie des drapeaux des équipes qui s'affrontent ces jours-là.

M. AUGSBURGER : Nous avons l'opportunité avec la construction de l'immeuble des Courtillets de prévoir un réaménagement et l'agrandissement du cimetière à l'angle du chemin des Verjus, en démolissant d'horribles garages servant de dépôt, un parking sauvage et une maison vétuste n'abritant qu'une famille qui aurait pu être relogée au chemin de la Pralée 3.

Le Conseil administratif en a décidé autrement et s'est lancé dans la réfection de cette villa, vu de l'extérieur à grands frais, sans nous tenir informés. Connaissant le prix d'un W.C. au tennis des Fraisiers, il est clair que nous demanderons des explications sur les dépenses occasionnées par cette réfection.

Avec la venue de Mai au Parc, il serait de bon ton que le parking sauvage déjà organisé à la place du Château et sur le trottoir de la route du Grand-Lancy 44 et 46 soit prohibé de façon définitive et que les agents municipaux interviennent de façon régulière sur ce site.

Le mercredi 14 mai 2008, Eros, Patricia et Claudio Vitali annonçaient la naissance de la petite Eva-Maria, domiciliés 7A, chemin Charles-Borgeaud à Onex. Si je les félicite, la bonne règle voudrait que l'on démissionne du Conseil municipal quand on ne vit sur la commune qu'avec une adresse de complaisance.

M. GOLAY : M. le Président, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous féliciter pour votre brillante présidence. Nous avons beaucoup apprécié la manière dont vous avez mené tous les débats. Nous vous souhaitons un bon retour dans vos rangs.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

J'interviendrai en matière de circulation. J'ai une proposition, peut-être que la question a déjà été soulevée. Il s'agit du carrefour-giratoire de la route du Grand-Lancy, en face de la Mairie, il paraît assez inutile que les véhicules stoppent au feu rouge pour ceux qui ont le souhait de tourner à droite, puisque chaque fois, il y a des multitudes de véhicules qui sont bloqués alors que leur trajet se déroulerait normalement sur la droite depuis l'avenue Eugène-Lance. Je pense qu'un feu orange clignotant qui pourrait laisser passer ce type de véhicules serait adéquat. Je rappelle qu'au niveau de la signalisation routière, il est maintenant de la responsabilité de la commune de faire ces installations et l'entretien, sous bien sûr, le contrôle l'Office cantonal de la mobilité.

Je pense qu'au niveau pollution, cela serait un plus et cela déchargerait un peu l'avenue Eugène-Lance, que les véhicules qui veulent emprunter la route à droite, puissent le faire normalement. Il pourrait même y avoir une possibilité puisque la chaussée est relativement large, de faire deux petites voies de circulation pour ceux qui veulent franchir le carrefour pour se diriger vers les Communes-Réunies, la place du 1<sup>er</sup>-Août et les autres pourront tourner aisément sur la droite.

M. AESCHBACHER : Je tiens tout d'abord à féliciter la nouvelle présidente du Conseil municipal avec laquelle je vais siéger, je suis un peu l'embêteur de service ce soir par rapport au règlement, j'aimerais juste rappeler l'article 2.1.3. concernant la proposition de M. Lance qui dit ceci : « *Les décisions du bureau sont prises, à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante* », donc je souhaiterais qu'on maintienne au moins la prochaine séance du Bureau à 11.45 heures et que la proposition soit faite à ce moment-là de changer l'horaire. Les membres des groupes prendront la décision de savoir si l'on maintient ou si l'on change l'heure du Bureau.

M. LINGG : Il s'agit-là d'une affaire interne au Bureau qui ne me concerne plus.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je tiens moi aussi à saluer votre très grande classe et le plaisir que j'ai eu à vous avoir comme président pendant toute cette année. Vos cravates nous manqueront mais je pense que de là-haut, je les verrai bien aussi. Ne vous mettez pas trop en arrière.

Je me réjouis aussi beaucoup de la composition de ce nouveau Bureau, et je félicite mes futurs partenaires au sein de cette instance.

Par ailleurs, je voulais remercier la commune pour le soutien apporté aux courses d'école, j'y suis confrontée pour la première année, j'ai appris que la commune subventionnait en partie les courses d'école des enfants, donc merci beaucoup.

Au chapitre des célébrations, j'ai vu que la Ville de Genève célèbre ses quartiers par des programmes de « Ville en fête », et je désirais savoir si éventuellement à Lancy, on pouvait considérer cette possibilité. Toujours au chapitre des festivités, je voudrais vous remercier tous pour l'immense honneur que vous me faites en m'élisant à ce poste de présidence avec une émotion certaine, et pour l'occasion, ajouter ma contribution aux célébrations de Mai 68, et y associer d'autres récents ou proches futurs quarantenaires de ce Conseil municipal, je voudrais vous convier à une dégustation du produit de la vigne familiale au carnotzet tout à l'heure.

M. BAERTSCHI : M. Annen, vous m'apprenez une chose que je n'attendais pas, va-t-on recevoir des billets à la Ville de Lancy ? Si vous en avez reçus, de manière privée c'est très bien, si vous les avez achetés, pour l'instant, sauf s'il y a de l'embargo au sein de l'administration, nous avons reçu un billet pour l'ensemble du Conseil administratif. Nous ne désespérons d'avoir quelques autres billets, plein de promesses nous ont été faites, mais pour l'instant, nous n'avons rien reçu du tout. Nous ne pouvons même pas partager ce billet parmi les 35 Conseillers municipaux, donc c'est vraiment la misère, comme vous pouvez le constater, comme vous l'aurez compris.

**Séance ordinaire du 22 mai 2008**

Pour l'intervention de Mme Juillerat van der Linden, je ne sais pas si vous parlez de la Fête des voisins, à laquelle nous nous associons moralement, il faudra que vous me l'expliquiez tout à l'heure.

M. LANCE : Concernant l'intervention de M. Annen au sujet de l'armoire, comme vous faites partie de la Commission de la culture, je vous propose de renouveler cette proposition en Commission de la culture, en sachant que la fresque sous le pont des CFF coûte bien plus cher que celle qui est sur l'armoire de l'état civil.

Concernant l'intervention de M. Golay pour le giratoire du Grand-Lancy, je vous propose de reprendre ce problème en Commission de sécurité pour que l'on puisse bien comprendre votre proposition.

Pour le déplacement de l'heure du Bureau, bien entendu, ce n'est qu'une proposition, et nous en reparlerons lors du prochain Bureau, le 9 juin à 11.45 heures.

Mme CASUTT : Je voulais juste faire une petite remarque au sujet du billet pour l'Euro. Au club de foot, ils en ont reçu un ou deux, et pour qu'il n'y ait pas de jaloux, il les a mis en jeu lors d'un tournoi de cartes.

M. BONFANTI : Je vous rappelle que le 1<sup>er</sup> juin aura lieu le tournoi intercommunal de football, qui se déroulera à la Plaine, le rendez-vous est fixé à 09.30 heures et le premier match aura lieu à 10 heures. Nous aurons deux matchs, si nous arrivons en finale, un troisième. Nous avons réussi à constituer une équipe de pratiquement 10 joueurs, il nous en fallait 6, donc je suis très heureux de vous dire cela. J'espère que vous serez nombreux à nous supporter.

**16. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

M. Pascal LOUTAN : Dans notre commune, il y a de très nombreuses plates-bandes situées entre les trottoirs et les routes, et la plupart du temps, très intelligemment, l'eau de pluie des trottoirs coule dans la plates-bande située entre le trottoir et la route. Je m'étonne de voir de grands travaux qui sont faits à la rue des Morgines, toutes les bordurettes entre le trottoir et la route sont surélevées empêchant ainsi l'eau de pluie d'arroser naturellement les plates-bandes. Est-ce qu'il y a une raison à ce que tous ces nombreux travaux fassent en sorte que la pluie n'arrose plus les plates-bandes ?

M. RENEVEY : Je ne peux pas répondre ce soir à cette question, je me renseignerai.

M. LINGG : M. Renevey vous fournira la réponse circonstanciée.

Nous voici au bout de cette 11<sup>ème</sup> séance de notre Conseil, je n'ai pas l'intention de faire un très long discours, vous avez tous comme moi très soif, et avant de descendre au carnotzet pour profiter encore un moment de la soirée, je tenais à vous remercier toutefois de la confiance que vous m'aviez donnée il y a une année, j'espère avoir été à la hauteur, vous avez failli me faire rougir tout à l'heure, j'en ai encore tout chaud. Encore une fois, je voudrais souhaiter bonne chance et plein succès à la nouvelle présidente et au Bureau pour l'année à venir.

La séance est levée à 21 heures 45.

**Le Secrétaire :**

**Damien BONFANTI**

**Le Président :**

**John LINGG**